

APPEL À
PROJETS
2020

« DÉCOUVERTE » EMBRC-FRANCE

L'APPEL À PROJETS « DÉCOUVERTE » EMBRC-FRANCE 2020

Le « Centre National de Ressources Biologiques Marines » (EMBRC-France, www.embrc-france.fr) lance son 6ème Appel à Projets pour favoriser l'accès à ses services et ressources à de nouveaux utilisateurs.

Cet Appel à Projets 2020 a pour vocation de permettre la découverte des différents écosystèmes des stations marines EMBRC-France, populations et de leurs ressources biologiques (macro ou micro-organismes prélevés *in situ*, cultivés ou stabulés), de leurs services et expertises, à de nouveaux utilisateurs de l'Infrastructure de Recherche nationale, issus de la communauté académique scientifique nationale, de tout champ disciplinaire.

ELIGIBILITÉ

EMBRC-France s'adresse à travers cet Appel à Projets à tout chercheur n'ayant jamais bénéficié de l'Infrastructure de Recherche (IR) EMBRC-France. L'IR invite, par là-même, toute la communauté académique à venir découvrir les écosystèmes marins et leurs ressources biologiques.

EMBRC-France invite également les doctorants en dernière année de thèse et les post-doctorants en début de carrière à postuler et soumettre leur projet, dans une perspective de découverte des avantages liés à l'utilisation des IR nationales.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

Peut se porter candidat tout chercheur, ingénieur, post-doctorant ou doctorant travaillant dans une unité de recherche ou sur une plateforme technologique d'un établissement public de recherche et de l'enseignement supérieur français, externe à l'IR.

Le porteur de projet doit :

- 1°) Être employé de cet établissement public, du dépôt de la demande jusqu'à la fin du projet,
- 2°) N'avoir jamais eu recours aux services de l'IR,

Ces critères d'éligibilité s'adressent également à toute personne participant au projet susceptible d'être accueillie par l'IR.

CALENDRIER

26 août 2019 :

Publication de l'offre d'accompagnement

4 novembre 2019 :

Date limite de soumission des dossiers

9 décembre 2019 :

Annonce de la sélection des dossiers des dossiers

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les séjours sur site devront se dérouler entre février et fin novembre 2020 et ne devront pas excéder une durée totale de 42 jours maximum par projet. Cette durée peut être partagée entre plusieurs participants (soit 1 personne durant 6 semaines, 2 personnes durant 3 semaines, 3 personnes durant 2 semaines) et fractionnée sur plusieurs périodes d'accès.

Pour chaque projet, EMBRC-France prend en charge :
les coûts d'accès aux services d'EMBRC-France requis pour le développement du projet : moyens d'accès aux écosystèmes, ressources biologiques, plateformes technologiques*, laboratoires d'accueil équipés et consommables courants, bureaux d'accueil,
les coûts d'hébergement et de restauration.

* EMBRC-France prend en charge tout ou partie des coûts d'accès aux plateformes technologiques ; EMBRC-France privilégie les projets pour lesquels l'accès aux écosystèmes et/ou aux ressources est couplé à l'accès aux plateformes technologiques. EMBRC-France ne prend pas en charge les frais de séquençage mais peut jouer un rôle de relai vers les IR nationales compétentes dans ce domaine.

SÉLECTION

Les dossiers sont examinés et sélectionnés par le Conseil Scientifique d'EMBRC-France. Ce conseil est composé de 10 scientifiques qui sont extérieurs au Centre National de Ressources Biologiques Marines.

Les porteurs recevront une réponse le 9 décembre 2019.

Les porteurs dont le projet a été sélectionné recevront de la part des personnes en charge de l'organisation de l'accueil sur site un contrat d'accueil à faire signer par les parties avant le démarrage du projet. Ce contrat liste les services et consommables pris en charge par EMBRC-France. Toute demande complémentaire reste à la charge du demandeur et peut faire l'objet d'une facturation.

Ce contrat engage également le porteur à :

- donner un séminaire lors de son séjour,
- citer EMBRC-France dans les publications issues des travaux ayant fait appel aux services d'EMBRC-France : "This work was supported by EMBRC-France, a program managed by the ANR within the "Investing for the future program" under the reference ANR-10-INBS-02",
- faire parvenir à nathalie.turque@embrc-france.fr dans les deux mois suivant la fin du projet un rapport d'activité sur la trame fournie qui sera jointe à la réponse de l'acceptation de son projet.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour se porter candidat, le porteur du projet doit avant le **4 novembre 2019** :

- Remplir le **formulaire de candidature EMBRC-France** décrivant le projet et disponible sur www.EMBRC-France.fr.
- Sélectionner les services nécessaires au projet dans l'offre EMBRC-France, en suivant les étapes de la procédure en ligne et en consultant notre site pour sélectionner les services et ressources nécessaires pour le projet..
- Attacher votre formulaire de candidature dans l'onglet Appel à Projets et le transmettre également par mail à : nathalie.turque@embrc-france.fr
- Dans le cas d'une demande multi-sites, attacher pour chacun des sites EMBRC-France votre formulaire de candidature. EMBRC-France encourage vivement tous les candidats à interagir avec l'Infrastructure via l'adresse nathalie.turque@embrc-france.fr lors de la construction de leur projet.

En cas de difficulté dans le dépôt de votre demande transmettez vos questions à access@embrc-france.fr

NB : cet Appel à Projets ne concerne que les chercheurs travaillant dans un établissement de recherche français